



Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la transformation
et de la fonction publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 Paris

Les Lilas le 11 février 2022

Objet : dépôt d'un préavis de grève pour la journée du 8 mars 2022

Madame la Ministre,

Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été affichée comme une grande cause nationale : il y a eu peu d'avancées concrètes pour l'ensemble de la société et dans le monde du travail. Les écarts de rémunération persistent dans le privé comme dans le public. Les agentes de la fonction publique perçoivent toujours un salaire de 19% inférieur à celui des agents et de 12,3% en équivalent temps plein. 70% des femmes sont toujours sur les 10% d'emplois les moins bien rémunérés.

Majoritaires dans les métiers du soin et du lien fortement plébiscités durant toute la période de la pandémie : les aides à domicile, les travailleuses sociales, les AESH, les soignantes, les enseignantes... sont aussi les grandes oubliées des multiples plans de relances et des mesures sectorielles ambitieuses de revalorisation de leurs métiers.

Leurs mobilisations sont pourtant exemplaires et permettent de bouger des lignes en donnant de la visibilité sur leurs conditions de travail, leur faible rémunération et leurs perspectives de carrière limitées, les violences sexuelles et sexistes qu'elles subissent y compris sur leurs lieux de travail.

Malgré des causes largement connues et étayées (part variable de rémunération, ségrégation professionnelle, temps partiels et non complets...) le gouvernement, ainsi que tous les employeurs publics, s'obstinent à refuser catégoriquement de financer des mesures pour éradiquer ces inégalités professionnelles et revaloriser les métiers les plus féminisés. Ils portent aussi une lourde responsabilité de n'avoir aucunement engagé de véritables négociations pour remédier aux inégalités de pensions toujours de 40% inférieurs à celles des hommes : le risque est grand d'une paupérisation accrue des femmes retraitées qui vont être encore plus fortement percutées par l'inflation qui s'installe dangereusement.

.../...

Pour la CGT, la FSU et Solidaires, il faut d'urgence un dégel de la valeur du point d'indice pour toutes et tous, l'attribution d'un nombre de points identique à toutes et tous, et un grand plan de rattrapage salarial pour compenser les pertes de pouvoir d'achat cumulées. Les femmes représentant 62% des personnels de la fonction publique, avec cette mesure, elles seront plus de 3 millions à voir leur situation salariale s'améliorer sur l'ensemble du territoire.

Les employeurs publics doivent aussi engager de véritables négociations pour qu'enfin ce qui est inscrit dans la loi, à savoir « à travail de valeur égale, salaire égal » soit appliqué et effectif. Il y a urgence à s'attaquer partout aux racines des inégalités professionnelles en y fléchissant des moyens à la hauteur des enjeux d'égalité que nous portons.

Ces négociations doivent également être accompagnées de créations d'emplois et d'un plan de titularisation dans la Fonction Publique, mesures fortes pour donner les moyens à la Fonction publique de remplir son rôle de levier d'égalité, et pour lutter contre la précarité qui touche majoritairement les femmes.

Afin de permettre aux agent-es des trois versants de la fonction publique, de s'engager dans les actions menées sur l'ensemble du territoire pour les droits des femmes, la CGT, la FSU et Solidaires déposent un préavis de grève pour la journée du 8 mars 2022.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Baptiste TALBOT

**Coordinateur de la CGT
Fonction Publique**



Benoît TESTE

**Secrétaire Général
de la FSU**



Gaëlle MARTINEZ

**Déléguée générale de
Solidaires Fonction
publique**

